



Commission thématique n°1

9 décembre 2022

Féchain

Compte-rendu

24 participants

Présents :

AUCHART Ernest, Maire d'Hannescamps, CCCA

BODART Marie, SIDEN-SIAN Noréade

BODDAERT Bertrand, Chambre d'agriculture

BUIRE Nicolas, Agence de l'eau Artois-Picardie

DELABRE Fabienne, Camping de la Sensée et de la Marlière

DUPONT Alain, Maire de Brunémont / Président CT1

GRUSZECKI Pierre, Fédération Départementale de Pêche 59

HAEGHAERT Catherine, ScoT Grand Douaisis

HOYAU Matthieu, CAPH

HUBERT Cedric, OFB SD62

LANCIAUX Yann, OFB SD62

LASON Tiphaine, VNF

LEMIRRE Baptiste, Douaisis Agglo

MALBRANCQ Jérôme, DDTM59

PARENT Marie, SyMEA

PONT Jean-Paul, Maire de Tortequesne

PRETTRE Michel, Maire d'Aubencheul-au-Bac

RAMETTE Séverine, SAGE Sensée

RENARD Daniel, Comité Départemental de la Fédération Française de Canoë-Kayak

RIGAUT François, Maire de Sauchy-Lestrées

RINGEVAL Maryvone, Commune de Raillencourt-Sainte-olle

ROUSSEAU Marion, DDTM59

WALLART Alain, Maire de Féchain

WANEGUE Dominique, Noreade

Réunion

Monsieur DUPONT ouvre la réunion et se présente en tant que nouveau président de cette commission thématique suite à son élection lors de la CLE du 29 septembre 2022.

Madame RAMETTE évoque l'ordre du jour qui concerne la validation du cahier des charges de l'étude débit minimum biologique à mener. (le projet de cahier des charges et la présentation de la réunion sont envoyés avec ce compte-rendu)

Pour remettre dans le contexte, cette étude est une mesure du SAGE (Enjeu 1 : Protection et gestion de la ressource en eau, Objectif 3 : Maîtriser la pression de prélèvement sur la ressource) et sert de première phase pour l'étude volumes prélevables/HMUC (Hydrologie, Milieu, Usages et Climat).

Madame RAMETTE présente le contenu du cahier des charges.

Diverses remarques ont été citées :

Madame BODART précise que des données sont disponibles pour les eaux souterraines auprès de Noreade.

Madame LASON explique que VNF a déjà mené une étude Débit Minimum Biologique et précise que la partie terrain est manquante dans le cahier des charges présenté. Cette étude nécessite du temps pour avoir une chronique complète.

Monsieur GRUSZECKI demande si l'étude réalisé par VNF a été faite dans le cas du débit biologique ou dans le cadre d'un débit hydraulique.

Monsieur MALBRANCQ précise que cette étude n'a pas pour but d'être approfondie et de remplacer l'étude HMUC mais sert bien de démarrage pour avoir une première base de données.

Monsieur BUIRE confirme ce propos en indiquant que cette étude complétera l'étude hydraulique globale et démarre la future étude HMUC. Il est effectivement possible d'avoir une chronique détaillée et ce, sur plusieurs années mais l'étude présentée sert de

première base en fonction du temps imparti et du coût des études.

Madame RAMETTE précise qu'au vu de ces échanges, un comité technique sera mis en place en janvier pour prendre en compte ces remarques et ajuster le cahier des charges.

Monsieur DUPONT conclut cette réunion en précisant que d'autres réunions seront à prévoir pour poursuivre la thématique.